

### Acquérir des compétences

#### Opérateur :

Réaliser une intervention à proximité des réseaux en respectant la réglementation.  
Connaître la réglementation en cours et se situer dans les différents niveaux de responsabilités.  
Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un accrochage.  
Appliquer les procédures sur situation dégradée.

#### Encadrant :

Préparer une intervention à proximité des réseaux.  
Appliquer les procédures recommandées pour les interventions à proximité des réseaux. Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilités.  
Analyser les pratiques actuelles. Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un accrochage.

#### Concepteur :

Identifier les obligations des concepteurs.  
Faire appliquer les procédures recommandées pour les interventions à proximité des réseaux.  
Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilités.  
Analyser ses pratiques actuelles.

#### Pré-requis :

Aucun niveau de formation préalable n'est exigé.

#### Conditions d'inscription :

Être âgé de 18 ans.  
Comprendre le français oral et écrit.  
Travail dans le domaine des Travaux Publics

#### Durée :

Formation initiale pour tous niveaux d'encadrement :

7 heures (test inclus)

#### Formation recyclage :

Entre 4 et 7 heures (test inclus)

#### Périodicité :

Tous les 5 ans ou tous les 10 ans si l'AIPR est couplée avec un CACES

#### Modalités pédagogiques :

Cours en salle  
Organisme habilité à tester sur la plate-forme nationale

### Quels sont les métiers ?

Responsables de projets, exploitants de réseaux, exécutants de travaux.

### Pour qui ?

La formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) s'adresse à toute personne amenée à intervenir à proximité des réseaux aériens ou enterrés, qu'il s'agisse de travaux de terrassement, de construction, de maintenance ou de toute autre activité pouvant affecter ces réseaux.



# Contenu de la formation

## Opérateur

- Comprendre le contexte réglementaire des travaux à proximité des réseaux (DT/DICT) ainsi que les principes fondamentaux de sécurité associés.
- Identifier et savoir utiliser les sources d'information pertinentes, telles que les plans de réseaux, les consignes internes, la signalisation de chantier, et les documents réglementaires.
- Appliquer avec rigueur les règles de sécurité en vigueur sur le terrain : respect des marquages au sol, des techniques d'approche des réseaux, des procédures d'alerte en cas d'anomalie ou d'incident.

## Encadrant

- Savoir identifier les différents types de réseaux (électriques, gaz, télécom, eau, assainissement, etc.) en tenant compte de leur niveau de sensibilité, de leur codification couleur, et de leur architecture souterraine ou aérienne.
- Maîtriser la réglementation encadrant les travaux à proximité des réseaux, notamment les obligations liées aux déclarations DT et DICT, aux investigations complémentaires, et aux moyens de protection.
- Être capable de planifier et organiser un chantier en intégrant une démarche de prévention des risques, en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Intégrer dans cette organisation la possibilité d'un arrêt de chantier en cas de situation dangereuse ou de doute sur la localisation d'un réseau, et savoir mobiliser les ressources adéquates pour sécuriser l'intervention.

## Concepteur

- Identifier dès la phase de conception les réseaux existants et leurs caractéristiques (sensibilité, couleur, architecture), afin d'anticiper les risques associés aux futurs travaux.
- Étudier et intégrer dans le projet la réglementation applicable aux travaux à proximité des réseaux, en particulier les exigences liées à la réforme anti-endommagement.
- Clarifier et répartir les rôles et responsabilités entre les différents acteurs du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitants de réseaux, entreprises de travaux...), afin d'assurer une gestion concertée et sécurisée des interventions.

## Validation

Si le candidat valide le test dématérialisé, une attestation valable 5 ans lui permettant d'intervenir à proximité des réseaux lui est délivrée par son employeur

## Renseignements et inscriptions :



CFPPA La Barotte Haute Côte-d'Or  
Route de Landre, 21400 Châtillon sur Seine  
Tel : 03 80 91 43 20 - cfppa.chatillon@educagri.fr  
www.labarotte.fr



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



COFINANCE  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

agefiph  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

## Modalités d'accès :

Plusieurs sessions par an.  
Nous contacter pour plus  
d'information.

## Financement :

Plan de formation de l'entreprise,  
compte CPF, financement  
demandeurs d'emploi sous conditions

Personne en situation de handicap :  
contacter notre référent handicap.



## Session précédente

**89%**  
De réussite\*

**nc**

D'insertion à  
la sortie\*

**88%**

De clients  
satisfaits\*